



**Syndicat National FORCE OUVRIÈRE  
des Finances Publiques**

\*\*\*\*\*

Section d'Ille-et-Vilaine

**Compte rendu du CSAL du 20 juin 2023**

**Ordre du jour :**

A) Seconde convocation du CSAL du 24 mai 2023 pour nouvel examen de l'opération de restructuration : suppression de l'antenne SGC de Guichen au 01 septembre 2023 ;  
F.O a voté contre.

B) L'ordre du jour a été complété de 2 points sur demande des OS :

- 1- Lecture d'une motion-pétition des agents du SDIF et des SIP d'Ille-et-Vilaine concernant la mise en place de GMBI (voir pétition en PJ).
- 2- Transfert de certaines missions des SIE du 35 vers l'antenne SIE de Lannion (22).
- 3- Approbation du PV du CSAL du 2 février 2023 (avis).
- 4- Election des représentants des personnels au conseil médical.
- 5- Constitution d'une 4ème Brigade de Vérification (BDV).
- 6- Bilan recrutements sans concours.
- 7- Résultats de l'Observatoire interne 2023 pour la DRFIP 35.
- 8- Rapport d'activité 2022 de la DRFIP 35.
- 9- Questions diverses.

1) Situation des agents du SDIF et des SIP d'Ille-et-Vilaine concernant la mise en place de GMBI :

Le président du CSAL a rappelé que l'application « Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) » sera menée à son terme. Sa finalité est de simplifier le parcours immobilier de l'utilisateur, de collecter les loyers dans le cadre de la révision des bases locatives des impôts fonciers, de déterminer l'assiette des taxes d'habitation des locaux vacants et secondaires.

La Direction est parfaitement au courant des problèmes de fonctionnement des nouveaux applicatifs métiers, notamment GESLOC qui est livré en 2 blocs insuffisamment aboutis. Elle remonte en temps réel à la DG l'ensemble des difficultés rencontrées par les agents et les particuliers. Des groupes de travail sont constitués pour rechercher collégialement des solutions d'amélioration. Des formations spécifiques sont organisées pour les agents du SDIF.

Ces difficultés ne permettent pas aux agents de traiter le « courant », ce qui impactera fortement la charge globale de travail en automne au moment de la campagne d'avis des Taxe Foncière (TF) et d'Habitation (TH). Pour soutenir le service, des renforts d'auxiliaires sont présents et des directives de priorisation des tâches arrêtées.

Suite au transfert des Taxes d'Urbanisme (TU) à la DGFIP, 4 agents de la DTTM rejoindront le service au 01 septembre 2023, puis 2 autres en 2024.

La demande d'une prime spécifique aux agents du SDIF faite par les OS est relayée et appuyée par la Direction auprès de la Centrale.

Le Directeur s'est engagé à rencontrer sur place les agents en septembre/octobre.

## 2) Transfert de certaines missions des SIE du 35 vers l'antenne SIE de Lannion (22) :

Il s'agit d'un transfert de charges, d'un panier de missions des SIE du 35 vers le 22 à Lannion, qui représente 22 emplois de cadres B et C en volume de charges. Cette antenne est créée dans le cadre de la relocalisation des services dans les petites villes de province décidée par le Ministère.

La DRFIP 35 continuera à en assurer le pilotage opérationnel. L'organisation matérielle, immobilière et RH (formation des agents) est dévolue à la DDFIP 22. Un protocole de compétences est en cours d'élaboration entre les 2 directions.

La Direction s'est engagée à communiquer sur les missions transférées et les SIE concernés avant le 10 juillet. Des réunions avec les agents des SIE de Rennes 1 et 2 se tiendront début juillet.

## 3- Approbation du PV du CSAL du 2 février 2023 :

Le PV a été adopté à l'unanimité des votes.

## 4- Election des représentants des personnels au conseil médical (liste plafonnée à 15 membres):

Une liste commune a été élaborée en concertation entre les différentes OS pour présenter 15 candidats. Suite à l'appel de candidatures de la Direction, la liste finale soumise au vote comportait 19 candidats pour 15 postes maximum.

Seuls les représentants titulaires présents, ou leurs suppléants présents qui les remplaçaient, étaient autorisés à voter.

Le vote a eu lieu à bulletin secret sous l'égide des services RH. Le dépouillement a eu lieu immédiatement après. F.O a recueilli un poste sur la liste des 15.

Les résultats complets seront publiés par la Direction sur Ulysse 35.

## 5- Constitution d'une 4ème Brigade de Vérification (BDV) :

Mme Bouvet a rappelé les objectifs de la création de cette brigade anti-fraude : engagement de plusieurs dossiers pour une même affaire pour corroborer la fraude, permettre l'engagement au pénal et assurer le recouvrement, avec des méthodes différentes des autres brigades. Cela permettrait d'être plus réactif aux procédés de fraudes.

3 emplois A sont calibrés pour 2023, 2 autres pour 2024.

Il ne s'agit pas de créations brutes puisque ce sont des emplois de B et C qui sont requalifiés en A par la DG.

Des formations spécifiques aux méthodes de fraudes sont planifiées. Les relations avec les partenaires Douanes, URSSAF et autres renforcées.

F.O a objecté qu'il n'y avait pas de vraies créations d'emplois. L'interrogation porte également sur la capacité à assurer une programmation suffisante de fiches qui réclament un haut niveau de technicité en raison des types de fraudes.

Le Président a précisé le haut niveau de satisfaction de ces brigades dans les départements déjà expérimentateurs.

A souligner que, à ce jour, aucun des vérificateurs en place n'a souhaité postuler sur cette nouvelle brigade. L'Inspecteur Principal qui en sera responsable en septembre 2023 est déjà identifié, venant d'un autre département et spécialiste du contrôle fiscal. La Direction examine également le profil des inspecteurs qui seront affectés au département en septembre.

## 6- Bilan recrutements sans concours 2022:

La Direction s'est félicitée que les recrutements sans concours (contractuels, fonctionnaires détachés, apprentis, stagiaires étudiants et volontaires du service civique) constituent un vivier pour passer les concours DGFIP et intégrer notre administration.

Les recrutements de contractuels sont en augmentation notable, 24 en 2022 contre 13 en 2020.

Les stagiaires étudiants sont passés de 27 en 2020 à 66 en 2022 grâce à une campagne active de recrutement auprès de Pôle Emploi et des universités rennaises.

## 7- Résultats de l'Observatoire interne 2023 pour la DRFIP 35 :

36 % de répondants pour 587 agents.

Ce faible taux reflète le désabusement des agents au regard de cet exercice, qui fait ressortir année après année le malaise grandissant des agents sans que la DG ne semble en tenir compte.

C'est ainsi que 48 % des agents ne recommanderaient pas à leurs proches ou connaissances leur direction comme employeur. Le niveau de stress des agents reste à un niveau élevé de 6,3 sur 10, avec pour raisons principales la charge de travail pour 47 % des agents et les perspectives d'avenir pour 50 %.

## 8- Rapport d'activité 2022 de la DRFIP 35 :

Compte tenu de la modification de l'ODJ, ce point a été reporté à un prochain CSAL.

## 9- Questions diverses :

- Restauration des agents de Saint-Malo : la fin de la prestation de restauration par une société privée va priver les agents de restauration collective. La solution de repli vers le CROUS n'est pas satisfaisante car il est fermé durant l'été. La Direction recherche activement une solution plus pérenne.

M. Philouze signale le cas de la restauration de Fougères, avec fin du contrat avec le prestataire et insuffisance du nombre de convives (mois de 10) qui ne permet plus le soutien financier de la Centrale. La solution titres-restaurants semble la piste envisagée.

- Arrivée de la TH au SIP : la direction octroie aux agents de la TH une journée d'autorisation d'absence à l'occasion des opérations de déménagement. La demande de 2 jours a été refusée. Elle programme un nettoyage des locaux qui les accueilleront.